



FALARIK DG

Version 3 / F
102000029841

1/14

Date de révision: 26.04.2023
Date d'impression: 26.04.2023

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial FALARIK DG
UFI 1GQ1-E9GU-45SU-4W8H
Code du produit (UVP) 84125695

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer CropScience
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France
Service responsable E-mail : fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Toxicité aiguë: Catégorie 4
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Lésions oculaires graves: Catégorie 1
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage



FALARIK DG

Version 3 / F
102000029841

2/14

Date de révision: 26.04.2023
Date d'impression: 26.04.2023

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Fosétyl Aluminium
- Sulfate de cuivre (tribasique)



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P308 + P311	En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/réceptier dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

Fosétyl Aluminium: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



FALARIK DG

Version 3 / F
102000029841

3/14

Date de révision: 26.04.2023
Date d'impression: 26.04.2023

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

200 g/kg de fosétyl-Al, soit 20,0 %, 150 g/kg de cuivre élémentaire, soit 15,0 % (sous forme de sulfate de cuivre tribasique ou hexahydroxysulfate de tétracuire ; CAS 1333-22-8 ; CAS 12527-76-3)

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
hexahydroxysulfate de tétracuire	1333-22-8 215-582-3 01-2120832153-65-XXXX	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	> 30,0 – < 40,0
Fosétyl Aluminium	39148-24-8 254-320-2	Eye Dam. 1, H318	> 20,0 – < 30,0
Polymère aromatique sulfoné, sel de sodium	68425-94-5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	> 2,5 – < 10,0
Sulfate de calcium	7778-18-9 231-900-3 01-2119444918-26-XXXX	Non classé	> 25,0 – < 50,0

Information supplémentaire

hexahydroxysulfate de tétracuire	1333-22-8	Facteur M: 10 (acute), 10 (chronic)
hexahydroxysulfate de tétracuire	1333-22-8	Inhalation: ETA = 2,314 mg/l
hexahydroxysulfate de tétracuire	1333-22-8	Oral(e): ETA = 500 mg/kg
hexahydroxysulfate de tétracuire	1333-22-8	Oral(e): ETA = 500 mg/kg

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Caractéristiques de la particule



FALARIK DG

Version 3 / F
102000029841

4/14

Date de révision: 26.04.2023
Date d'impression: 26.04.2023

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.
-------------------	---

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés	Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO2)
Inappropriés	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.
---	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Information supplémentaire	Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.



FALARIK DG

Version 3 / F
102000029841

5/14

Date de révision: 26.04.2023
Date d'impression: 26.04.2023

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Eviter toute formation de poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer l'eau polluée et l'eau d'extinction. Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eviter toute formation de poussière. Utiliser un équipement de manutention mécanique. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage
Température de stockage <= 40 °C



FALARIK DG

Version 3 / F
102000029841

6/14

Date de révision: 26.04.2023
Date d'impression: 26.04.2023

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Fosétyl Aluminium	39148-24-8	5 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
hexahydroxysulfate de tétracuire (Fraction respirable.)	1333-22-8	0,01 mg/m ³ (TWA)	2014	EU SCOELS

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 20) de type EN149FFP3 ou EN140P3 ou équivalent.
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains Veuillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.
Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Taux de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

Protection des yeux Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent) et un écran facial (conforme à la norme EN166, domaine d'utilisation = 3 ou équivalent).



FALARIK DG

Version 3 / F
102000029841

7/14

Date de révision: 26.04.2023
Date d'impression: 26.04.2023

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4.
En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.
Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	granuleux
Couleur	vert à brun
Odeur	boisé(e)
Seuil olfactif	Non applicable
Point de fusion/point de congélation	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	Non applicable
Inflammabilité	Le produit n'est pas facilement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Température d'inflammabilité	173 °C
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Non applicable
pH	4,0 - 5,0 (1 %)
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	Non applicable
Hydrosolubilité	dispersable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Fosétyl Aluminium: log Pow: -2,1
Pression de vapeur	Non applicable



FALARIK DG

Version 3 / F
102000029841

8/14

Date de révision: 26.04.2023
Date d'impression: 26.04.2023

Densité	Donnée non disponible
Densité relative	Non applicable
Masse volumique apparente	env. 0,75 g/ml 0,80 g/ml (masse volumique apparente après tassement) 0,71 g/ml (non tassé) avant tassement
Densité de vapeur relative	Non applicable
Empoussiérage	Donnée non disponible
Forme des particules	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosivité	Non explosif
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Taux d'évaporation	Non applicable
Autres propriétés physico-chimiques	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
10.4 Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Chaleur, flammes et étincelles.
10.5 Matières incompatibles	Stocker dans l'emballage d'origine., Acides forts
10.6 Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale	ETA (Rat) = 500 mg/kg La valeur fournie concerne la matière active technique sulfate de cuivre (tribasique).
--------------------------------------	---



FALARIK DG

Version 3 / F
102000029841

9/14

Date de révision: 26.04.2023
Date d'impression: 26.04.2023

	DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg La valeur fournie concerne la matière active technique fosétyl aluminium.
Toxicité aiguë par inhalation	ETA (Mélange) > 5 mg/l Durée d'exposition: 4 h CL50 (Rat) > 5,11 mg/l Durée d'exposition: 4 h La valeur fournie concerne la matière active technique fosétyl aluminium. ETA (Rat) 2,314 mg/l Durée d'exposition: 4 h La valeur fournie concerne la matière active technique sulfate de cuivre (tribasique).
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg La valeur fournie concerne la matière active technique sulfate de cuivre (tribasique). DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg La valeur fournie concerne la matière active technique fosétyl aluminium.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas d'irritation de la peau (Lapin)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Risque de lésions oculaires graves. (Lapin)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peau: Non sensibilisant. (Souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Fosétyl Aluminium : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sulfate de cuivre (tribasique) : Ces informations ne sont pas disponibles.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Sulfate de cuivre (tribasique) : Ces informations ne sont pas disponibles.

Evaluation de la mutagénèse

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Sulfate de cuivre (tribasique) : Ces informations ne sont pas disponibles.

Evaluation de la cancérogénicité

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Sulfate de cuivre (tribasique) : Ces informations ne sont pas disponibles.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.



FALARIK DG

Version 3 / F
102000029841

10/14

Date de révision: 26.04.2023
Date d'impression: 26.04.2023

Sulfate de cuivre (tribasique) : Ces informations ne sont pas disponibles.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Sulfate de cuivre (tribasique) : Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) = 15,97 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité des plantes aquatiques CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) = 4,54 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) = 0,1 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Difficilement biodégradable.
La valeur fournie concerne la matière active technique sulfate de cuivre (tribasique).

Biodégradabilité Fosétyl Aluminium:
rapidement biodégradable

Koc Fosétyl Aluminium: Koc: 0,1

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Fosétyl Aluminium:
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Fosétyl Aluminium: Extrêmement mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB



FALARIK DG

Version 3 / F
102000029841

11/14

Date de révision: 26.04.2023
Date d'impression: 26.04.2023

Évaluation PBT et vPvB Fosétyl Aluminium: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets **02 01 08*** déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (SULFATE DE CUIVRE TRIBASIQUE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90
Code tunnel	-

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.



FALARIK DG

Version 3 / F
102000029841

12/14

Date de révision: 26.04.2023
Date d'impression: 26.04.2023

IMDG

14.1 Numéro ONU	3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (TRIBASIC COPPERSULFATE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI
Segregation group according to 5.4.1.5.11.1	IMDG SEGREGATION GROUP 7 - HEAVY METALS AND THEIR SALTS (INCLUDING THEIR ORGANOMETALLIC COMPOUNDS)

IATA

14.1 Numéro ONU	3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (TRIBASIC COPPERSULFATE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3



FALARIK DG

Version 3 / F
102000029841

13/14

Date de révision: 26.04.2023
Date d'impression: 26.04.2023

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CE _x	Concentration d'Effet pour X%
CI _x	Concentration d'Inhibition pour X%
CL _x	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DL _x	Dose Létale pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NE/EN	Norme européenne
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UE	Union Européenne
UN	Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus



FALARIK DG

Version 3 / F
102000029841

14/14

Date de révision: 26.04.2023
Date d'impression: 26.04.2023

lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.